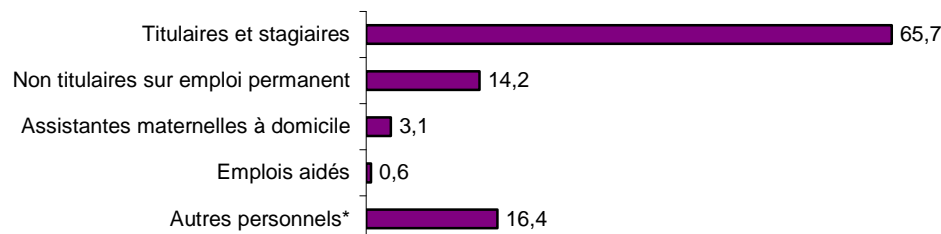


> A – EMPLOI**Combien sont-ils : 308 485 agents****63,7%** des titulaires et non titulaires sur emplois permanents sont des **femmes**.**Répartition par statut (en %) :**

*Autres personnels : collaborateurs de cabinet, non titulaires recrutés pour besoins saisonniers ou occasionnels, non titulaires mis à disposition par les centres de gestion, rémunérations accessoires, autres personnels non classables et apprentis.

Situations juridiques des non titulaires sur emploi permanent (en %)

	Région	France
Contractuels	10,3	21,7
Sur postes vacants	58,9	31,5
Remplaçants	19,8	26,1
Communes et établissements assimilés de moins de 1000 habitants	0,2	4,1
Catégorie A selon les fonctions ou pour besoins de services	6,0	6,6
Autres non titulaires	5,1	10,1
Total	100,0	100,0

Répartition par catégorie hiérarchique et par sexe des titulaires et des non titulaires sur emploi permanent (en %) :

	Femmes (en %)	Hommes (en %)	Ensemble (en %)
A	8,3	10,1	9,0
B	17,2	13,8	16,0
C	73,0	74,4	73,5
Inclassable	1,5	1,7	1,6
Total	100,0	100,0	100,0

Répartition par filière et par sexe des titulaires et des non titulaires sur emploi permanent (en %) :

	Femmes (en %)	Hommes (en %)	Ensemble (en %)
Administrative	32,8	10,7	24,8
Technique	28,4	63,9	41,3
Culturelle	5,2	5,6	5,4
Sportive	0,6	2,7	1,3
Sociale	13,1	0,8	8,6
Médico-sociale	10,1	0,9	6,7
Médico-technique	0,1	0,0	0,1
Police municipale	0,5	2,3	1,2
Incendie et secours	0,1	4,9	1,8
Animation	8,4	7,4	8,1
Autres	0,8	0,8	0,8
Total	100,0	100,0	100,0

Répartition par condition d'emploi des titulaires et des non titulaires sur emploi permanent (en %) :



> B – MOUVEMENTS DE PERSONNELS

Recrutements (en %)

	Région	France
Mutation	12,0	9,5
Détachement hors FPE	3,2	1,8
Détachement de la FPE	1,3	3,1
Intégration directe	0,3	0,4
Promotion interne	0,7	0,4
Recrutement direct	13,9	21,2
Concours	4,0	4,7
Réintégration	2,7	2,4
Transfert de compétence	8,6	22,6
Non titulaires	53,2	34,0
Ensemble des recrutements	100,0	100,0

Motifs de départs des titulaires (en %)

	Région	France
Départ à la retraite	30,8	40,5
Mutation	26,8	23,0
Mise en disponibilité, congé parental	23,1	18,4
Démission	3,7	3,7
Décès	2,7	3,1
Détachement	4,4	2,9
Transfert de compétence	1,8	1,0
Mise à disposition	1,3	2,2
Fin de détachement dans la collectivité	2,3	1,8
Autres	3,1	3,4
Ensemble des départs	100,0	100,0

Promotion des titulaires (en %*)

	Région	France
Avancement de grade	9,0	9,4
Avancement d'échelon	40,0	41,1

* Rapporté à l'effectif des titulaires au 31/12/2007

Titularisation des non titulaires (en %*)

	Région	France
Nommés stagiaires	18,3	29,8
Titularisés sans stage	0,5	1,4

* Rapporté à l'effectif des non titulaires au 31/12/2007

> C – REGIME INDEMNITAIRE

Part des indemnités dans la rémunération totale des titulaires (en %) :

	<i>Région</i>	<i>France</i>
Indemnités article 111	5,7	5,2
Indemnités article 88	12,9	11,3
Nouvelle bonification indiciaire	1,1	0,9
Part totale des indemnités	19,8	17,4

Non titulaires sur emploi permanent (en %) :

	<i>Région</i>	<i>France</i>
Part des indemnités	14,6	10,2

> D – FORMATION

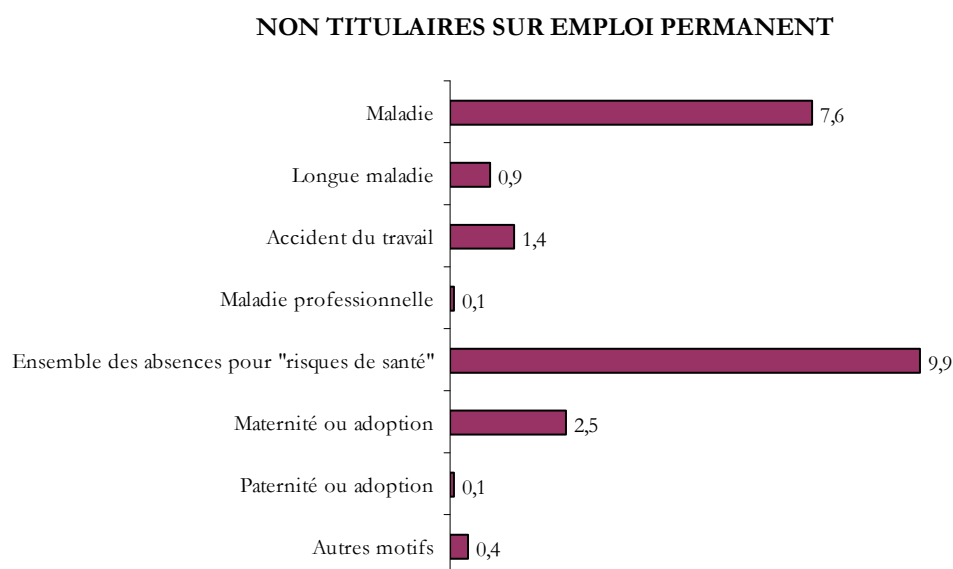
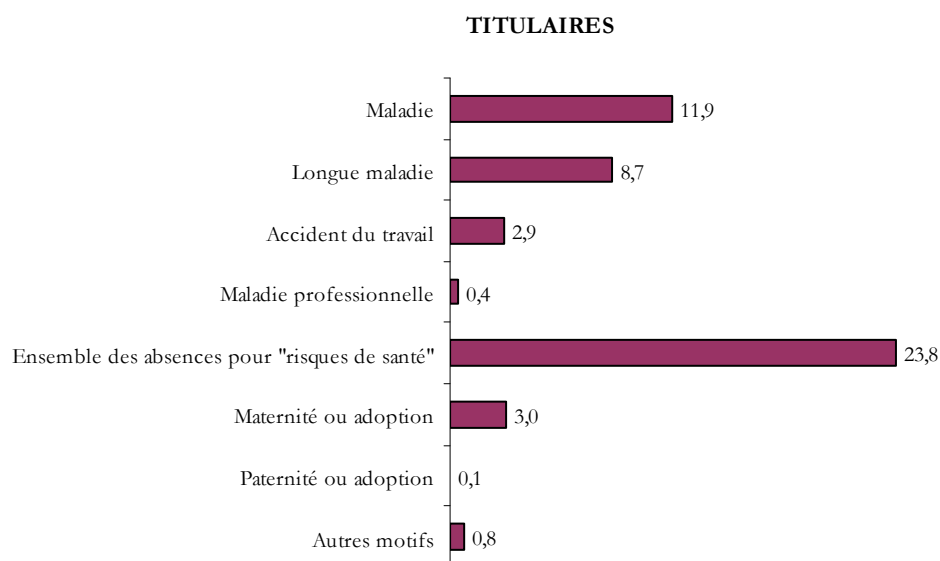
Répartition par type de formation des journées de formation (en %) :

	<i>Région</i>	<i>France</i>
Préparations aux concours et examens d'accès à la FPT	12,7	11,9
Formation prévue par les statuts particuliers	20,9	26,1
Formation continue (en cours de carrière)	51,9	55,7
Formation personnelle (hors congés formation)	2,2	1,7
Non classable dans ces catégories	12,3	4,6
Ensemble des formations	100,0	100,0

Répartition par organisme de formation des journées de formation (en %) :

	<i>Région</i>	<i>France</i>
CNFPT - cotisation obligatoire	41,2	44,5
CNFPT au delà de la cotisation obligatoire	4,4	3,6
Collectivités	26,7	23,0
Autres organismes	27,7	28,9
Ensemble des organismes de formation	100,0	100,0

Nombre moyen de journées* d'absence par agent et par motif :



Nombre d'accidents du travail :

	<i>Région</i>	<i>France</i>
Nombre d'accidents de service pour 100 agents	6,7	6,8
Nombre d'accidents de trajet pour 100 agents	0,9	0,7

* Les journées d'absence pour maladie, accident du travail, maladie professionnelle, maternité et adoption sont décomptés en jours calendaires ; celles pour motif syndical et autres motifs en jours ouvrés.

Précisions méthodologiques

L'exploitation statistique des « rapports au CTP sur l'état au 31/12/2007 des collectivités territoriales », les bilans sociaux, est réalisée par le Département des études et des statistiques locales de la Direction générale des collectivités locales et l'Observatoire de la fonction publique territoriale du CNFPT, sous l'égide du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale.

Le champ des bilans sociaux recouvre les collectivités disposant d'un comité technique paritaire (CTP) propre (celles de plus de 50 agents) ou relevant du CTP d'un centre de gestion. Il est un peu plus restreint que celui de l'enquête annuelle de l'Insee sur les effectifs des collectivités territoriales (dite « Colter »). A partir des bilans au 31 décembre 2007, 18 161 dossiers ont été retournés - soit directement, soit par l'intermédiaire des centres de gestion de la fonction publique territoriale - dont 15 061 sont finalement exploitables. Le taux de couverture des collectivités est de 31 %, ce qui représente près des deux tiers des personnels titulaires (65,2 %).